

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 février 2024

Délibération n°2024/037

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 37 Votants : 51 Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze sous la présidence de Monsieur DURANTON Robert, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 février 2024

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU	Mr DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André –Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry -
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie – Mr PERNOT Bernard
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr MONTEYREMARDE Christian pouvoir à Mr DOLPHIN Jean-Michel - Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice - Mr SOLMAZ Kénan pouvoir à Mr PAQUE Yannick - Mr BONNETON Gilles pouvoir à Mr VIALLATTE Régis - Mr GARNIER Jacques pouvoir à

Mr MONTEYREMARDE Axel – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André - Mr MERLIN Denis pouvoir à Mr REY Jean-Marc - Mme DEZARNAUD Sylvie pouvoir à Mme GRANGEOT Christelle - Mr PEY René pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr SGUI Jean-Michel – Mr MERLIN Olivier à Mr GENTY Philippe - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr CHAMBON Denis - Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier -

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann - Mme TYRODE Elisabeth – Mr ANDRE Sébastien – Mr BERHAULT Yann - Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mr COURION Sébastien - Mme DUGUA Isabelle – Mr PAVONI Jean-François - Mr MANIN Gilbert – Mme OGIER Karelle – Mr ILTIS Laurent - Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Madame Christelle GRANGEOT a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Eaux : dispositif d'incitation financière aux particuliers pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie (hors sol)

Dans le cadre de sa démarche visant à promouvoir les économies d'eau et aider les habitants à s'adapter aux effets du changement climatique sur les ressources en eau, EBER CC souhaite proposer un dispositif d'incitation financière aux particuliers pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie.

Ce dispositif d'incitation financière a pour but de :

- Inciter les habitants à la réutilisation des eaux pluviales,
- Sensibiliser les habitants à la meilleure gestion des eaux pluviales et à la protection des ressources naturelles en eau potable,
- Réduire l'usage de l'eau potable pour des usages non vitaux,
- Faire respecter et apporter des solutions en cas de restrictions voire d'interdictions d'arrosage prévues par arrêté préfectoral.

Les équipements subventionnés devront tenir compte de la lutte contre le moustique tigre.

Ce dispositif s'adresse à toute personne physique occupant un logement sur le territoire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (propriétaire et locataire).

L'aide ne pourra être octroyée qu'une seule fois par foyer.

Le dispositif se traduit par l'attribution d'une aide correspondant à 50 % maximum du prix d'achat total TTC d'un système de récupération d'eau de pluie hors sol, avec un plafonnement d'aide maximale de 100 €.

L'aide est attribuée pour les contenants neufs, d'une capacité supérieure à 200 litres.

L'équipement choisi est destiné à un usage de l'eau en extérieur exclusivement (arrosage du jardin, lavage de matériel...) et doit respecter les dispositions du règlement d'assainissement d'Eaux d'Entre Bièvre et Rhône.

Le Conseil d'exploitation de Eaux d'Entre Bièvre et Rhône a émis un avis favorable en séance du 6 février 2024.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération de l'eau de pluie et à son usage intérieur et à l'extérieur des bâtiments,
- Vu le plan climat énergie de EBER CC,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

Considérant les engagements de la collectivité pris dans son plan climat énergie,

Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation de eaux d'Entre Bièvre et Rhône en date du 6 février 2024,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

VALIDE le dispositif d'incitation financière aux particuliers pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie,

APPROUVE le règlement du dispositif susvisé et ses annexes tels qu'annexés à la présente délibération,

APPROUVE le versement d'une incitation financière à hauteur de 50 % maximum du prix d'achat total en € TTC d'un système de récupération d'eau de pluie hors sol, avec un plafonnement d'aide maximale de 100 € par foyer,

DIT que cette dépense sera imputée en investissement au compte 20421. L'amortissement se réalisera sur une année.

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.



Pour extrait conforme
Le 1^{er} Vice-président
Robert DURANTON

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 04/03/2024



ID : 038-200085751-20240226-D_2024_037-DE